



PREAVIS MUNICIPAL No 15-18

Sainte-Croix, le 28 octobre 2015
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Demande de crédit pour le réaménagement de la rue du Jura et de ses infrastructures

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit destiné à financer les travaux d'assainissement des infrastructures et le réaménagement du secteur de la rue du Jura.

2. Préambule

Conformément à la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 et de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux), il s'agit maintenant de poursuivre le programme d'introduction du système séparatif en réalisant la deuxième étape du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la première étape ayant fait l'objet de l'assainissement de la rue des Rosiers dont les travaux se sont achevés en 2011.

La mise en séparatif du quartier, telle que définie par les mesures du PGEE, peut être considérée comme la seule problématique à l'origine du projet. Cependant, au vu de l'ampleur des chantiers à prévoir à cet effet, elle ne peut en être l'unique objet. Tenant compte de l'état et de l'âge des autres infrastructures communales, les travaux comprennent également le remplacement des réseaux de service en fin de vie, l'assainissement de la chaussée et l'aménagement de surface.

En date du 24 juin 2013, par le biais du préavis n° 929-13, le Conseil communal a adopté un crédit d'étude pour le réaménagement de la rue du Jura. Cette étude s'est déroulée en trois étapes successives :

- Etape 1 : Investigations préliminaires par un processus de curage et d'investigation par caméra, qui ont permis la réalisation d'un rapport et la mise à jour des plans existants (SIT)
- Etape 2 : Etude et comparaison des variantes envisageables et budget de premier établissement
- Etape 3 : Etude complète de la variante retenue au niveau projet de l'ouvrage avec plans et profils en long de l'ensemble des aménagements prévus sur le domaine public, ainsi que plans et schémas de principe des raccordements privés.

Au terme de cette étude, un rapport détaillé et chiffré ainsi qu'un planning des travaux nous ont été remis.

3. Objectif, données générales sur l'aménagement

Les travaux de réaménagement multifonctionnel et intégral du secteur rue du Jura prennent en considération le remplacement complet des réseaux d'infrastructures, soit l'assainissement (y compris la mise en séparatif), l'eau potable, le gaz naturel et l'éclairage public.

La reprise complète des chaussées et des abords sur la totalité du domaine public font également partie des travaux.

Le périmètre des travaux comprend la rue du Jura, le chemin de la Tine et la rue du Petit-Montreux, ainsi que quelques ruelles annexes. Plus de septante biens-fonds riverains sont concernés.

4. Descriptif des infrastructures

4.1 Assainissement

L'objectif est double, il s'agit non seulement de rénover complètement les infrastructures en mettant en séparatif le quartier (objectif du Plan général d'évacuation des eaux), mais également de redresser les infrastructures d'assainissement sur le domaine public.

- **Mise en séparatif**

La mise en séparatif implique la pose de deux nouveaux collecteurs (eaux usées, eaux claires), allant d'un diamètre de 250 à 315mm pour les eaux usées et de 250 à 700mm pour les eaux claires.

Deux déversoirs d'orage doivent être maintenus tant que les quartiers en amont ne sont pas totalement séparés (les eaux usées restent des eaux mixtes jusqu'à cette échéance).

- **Opération de redressement**

Les travaux permettent la suppression de nombreux collecteurs en champs sur biens-fonds privés dans un quartier à fort potentiel de densification.

4.2 Eau potable

Les travaux comprennent le remplacement complet du réseau existant, y compris tous les branchements privés jusqu'à la limite de l'emprise de chantier. Conformément aux bases du Plan directeur de distribution de l'eau, une conduite principale d'un diamètre de 200mm intérieur doit être posée sur toute la longueur de la rue du Jura, et des conduites de 140mm intérieur le long des autres rues.

Il est à relever que l'octroi de subvention de l'ECA pour ces infrastructures nécessitera préalablement la révision et l'achèvement définitif du Plan directeur de distribution de l'eau.

4.3 Gaz naturel

Il est prévu le remplacement complet du réseau, comprenant une conduite principale de 176mm de diamètre intérieur sur toute la longueur de la rue du Jura et sur le chemin de Tine, ainsi que la création d'un poste détente "haute pression - basse pression" prenant son alimentation sur la conduite haute pression se situant du côté sud de la route cantonale. Ce poste de détente a pour fonction de renforcer l'alimentation du secteur de la rue du Jura.

4.4 Réseau tiers

Concernant l'alimentation électrique, la Romande Energie a pour volonté de reprendre la totalité de ses réseaux sur le secteur, y compris la mise en souterrain des tronçons actuellement encore en aérien (rue du Jura amont - rue du Petit Montreux). Vu l'ampleur du projet, il est actuellement encore à l'étude par les services techniques de la Romande Energie.

5. Descriptif des aménagements de surface

5.1 Constats initiaux

Toutes les chaussées du secteur sont dans un état de dégradation relativement avancé et nécessitent une réfection.

Urbanistiquement et morphologiquement, le quartier est très hétérogène. Globalement et pour simplifier, on rencontre deux parties très distinctes :

- Une partie haute (rue du Jura amont - rue du Petit-Montreux) avec :
 - Un habitat dense
 - Une topologie et un caractère "centre ville ancien" fortement marqué
 - Des pentes importantes
 - Des rues étroites, voire très étroites
- Une partie basse (rue du Jura centrale et aval, chemin de la Tine) avec :
 - Un habitat beaucoup plus lâche avec un fort potentiel de densification
 - Une typologie de l'habitat très hétérogène sans dominance claire (bâtiments anciens, nouveaux immeubles, café, fermes, garages)
 - Des terrains beaucoup plus plats
 - Des rues beaucoup plus larges
 - Un espace public très large, voire exagérément (jusqu'à 16 mètres).

5.2 Aménagement de la rue du Jura, secteur "Amont"

- Reprise complète de l'éclairage public (nouveaux mâts, éclairage LED avec intégration des dernières technologies en matière d'économie d'énergie)
- Chaussée de 4 mètres de large avec maintien du sens interdit existant
- Aménagement des abords et trottoirs en fonction de l'espace à disposition.

5.3 Aménagement de la rue du Jura secteur "Aval"

- Chaussée réduite à une largeur de 5.20 mètres avec maintien d'une circulation bidirectionnelle
- Modération de la vitesse par des éléments visuels avant tout (couleur des bordures, contraste de bitume au niveau du parking proposé)
- Mise en place d'un trottoir de part et d'autre de la chaussée vu les gabarits à disposition.

5.4 Aménagement du solde de l'espace public

- Création d'un parking juste à l'amont du Café du Jura, là où l'espace disponible est le plus large
- Places de stationnement latérales entre chaussées et trottoir sur les tronçons d'une dizaine de mètres de large
- Occupation du solde de l'espace par des aménagements paysagers simples et non encombrants pour le déneigement.

6. Coûts des travaux

Assainissement eaux claires et eaux usées

Canalisation, génie civil Chf 1'875'000.00

Eau potable

Appareillage, conduites, génie civil Chf 545'000.00

Gaz naturel

Appareillage, conduites, génie civil Chf 495'000.00

Eclairage public

Raccordement et câblage, installation des mâts, génie civil Chf 236'000.00

Aménagements de surface

Chaussées, abords et trottoirs, places de stationnement Chf 1'107'000.00

Honoraires Bureau d'ingénieur

Projet d'exécution fini, suivi de chantier, appels d'offre Chf 620'000.00

Honoraires Géomètre

Implantation, bornage Chf 85'000.00

Total TTC

Chf 4'963'000.00

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et d'aménagement de la Rue du Jura;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 4'963'000.--**. Le compte N° 9141.15.18 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'utiliser** la réserve au bilan N° 9280.46 pour amortissement des charges liées aux égouts;
- **d'amortir** le solde de cet investissement après déduction de la subvention de l'ECA et l'utilisation de la réserve de l'épuration par les comptes d'amortissements, des routes 430.3011, de l'éclairage public 431.3311, de l'épuration 465.3011, de l'eau 810.3311 et du gaz 830.3311 sur une période maximum de 20 ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 372'200.-- la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 20 ans, le coût représente Chf 318'300.-- avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


F. THEVENAZ



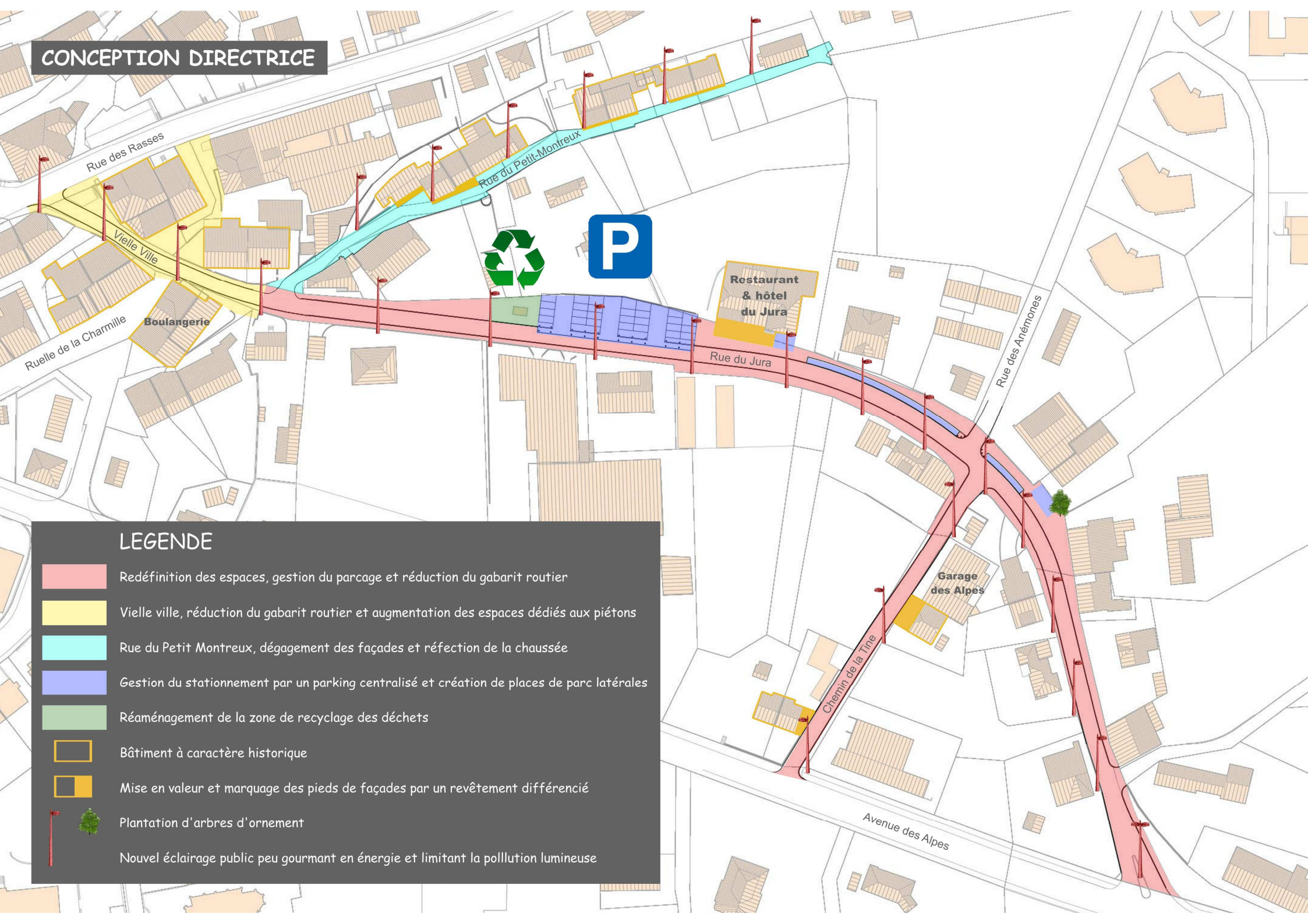
Le Secrétaire :


S. CHAMPOD



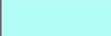

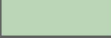




Annexe : plan

**Délégués municipaux : M. Philippe Duvoisin
M. Lionel-Numa Pesenti**

CONCEPTION DIRECTRICE



LEGENDE

-  Redéfinition des espaces, gestion du parcage et réduction du gabarit routier
-  Vielle ville, réduction du gabarit routier et augmentation des espaces dédiés aux piétons
-  Rue du Petit Montreux, dégagement des façades et réfection de la chaussée
-  Gestion du stationnement par un parking centralisé et création de places de parc latérales
-  Réaménagement de la zone de recyclage des déchets
-  Bâtiment à caractère historique
-  Mise en valeur et marquage des pieds de façades par un revêtement différencié
-  Plantation d'arbres d'ornement
-  Nouvel éclairage public peu gourmand en énergie et limitant la pollution lumineuse